

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MIKADEO

Date de révision : 18.12.2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la préparation :

Nom commercial : MIKADEO

formulation : granulés dispersibles (WG)

1.2. Utilisation de la préparation : Agriculture - fongicide

1.3. Identification de la société / entreprise:

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15, le 18 ou le 112 ou bien l'un des centres antipoison ci-dessous:

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

<http://www.centres-antipoison.net/>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1. Classification de la préparation :

D'après la classification issue de la Directive 1999/45/EC : Cancérogène cat.3 ; R40 - R43 - N; R50.

Risques d'effets physico-chimiques : -----

Risques pour l'homme : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

D'après la classification issue de la Règlement (CE) N. ° 1272/2008: Cat. Canc.2: H351; Irrit. yeux 2: H319;

Sens. Peau 1: H317; Tox aquat. aiguë 1: H400.

Risques d'effets physico-chimiques : -----

Risques pour l'homme : Susceptible de provoquer le cancer. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MIKADEO

Date de révision : 18.12.2017

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Eléments d'étiquetage

D'après la Règlement (CE) N. ° 1272/2008

Pictogrammes SGH:



Mention d'avertissement: **Attention**

Mention de danger:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée;
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux;
H351 - Susceptible de provoquer le cancer;
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil de prudence:

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement;
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage;
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon;
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P391 - Recueillir le produit répandu.

Complément d'information:

General: P102 - Tenir hors de la portée des enfants.

Délai de réentrée en parcelles traitées : 48 Heures.

2.3. Autres dangers : -----

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Identification de la substance			% (p/p)	Classification de la substance		N° Enregistrement REACH
Composants dangereux	N°CAS	N°CE		Directive 67/548/CEE	Règlement N°1272/2008	
Fosetyl-Aluminium (C6H18AlO9P3)	39148-24-8	234-320-2 (EINECS) 006-095-00-5 (INDEX)	50	Xi ; R41	Risque Yeux.1 ; H318	(*)
Folpet (C9H4Cl3NO2S)	133-07-3	205-088-6 (EINECS) 613-045-00-1	25	Cat.Cancerogène 3 ; R40 Xn ; R20 Xi ; R36 R43 N ; R50	Cat.Canc.2 ; H351 Tox.Aiguë 4 ; H332 Irrit.Yeux 2 ; H319 Sens.Peau 1 ; H317 Tox.Aquatq.aiguë 1 ; H400	(*)

(*) Substance active pour une utilisation dans des produits phytopharmaceutiques exclusivement, considérées comme étant enregistrées (article 15 (1) du règlement 1907/2006)

Note : pour obtenir le texte intégral des phrases R et des niveaux de danger non repris dans ce tableau, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Inhalation : en cas d'inhalation accidentelle, amener la victime à l'air libre. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire pratiquer la respiration artificielle. Allonger la victime et la maintenir au chaud. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MIKADEO

Date de révision : 18.12.2017

Contact avec la peau : en cas de contact avec la peau enlever les vêtements et les chaussures souillées. Laver immédiatement et abondamment les zones contaminées avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin. Laver à part les vêtements souillés avant toute nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux : en cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Ne pas oublier d'enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion : en cas d'ingestion faire laver la bouche de la victime avec de l'eau claire si elle est consciente, contacter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir sauf si préconisé par un médecin ou par le centre antipoison.

Conseils généraux : ne jamais laisser la victime seule. Faites appel à une assistance médicale (les secours (15), le service médical ou le centre antipoison) et lui présenter l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

4.2. Les symptômes et les effets les plus importants (associés aux substances actives): (Fosetyl-Aluminium)

Ingestion - troubles gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales;

Inhalation - troubles de la respiration ; toux, maladie pulmonaire, augmentation des sécrétions nasales et bronchiques. -

Contact : irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, larmoiement; conjonctivite ; dermatites de contact ;

(Folpet) Ingestion : troubles gastro-intestinaux : nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales, colique, hypothermie, irritabilité, oligurie avec glycosurie, hématurie, hypotension avec un pouls irrégulier, cyanose légère. **Inhalation** : problèmes respiratoires, toux, dyspnée, accroissement des sécrétions des muqueuses.

Contact : Irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, réactions allergiques au niveau de la peau.

4.3. Conseil au médecin et traitement médical nécessaire particulier : Fournir des soins et traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion faire vomir ou effectuer un lavage gastrique, en évitant l'aspiration ou administrer du charbon actif ou une solution alcaline laxative (type : sodium ou le sulfate de magnésium ou similaires). Il n'y a pas d'antidote spécifique. Ne pas administrer de produits gras, huileux ou de calmant respiratoire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction souhaitables : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard et pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : un jet d'eau à forte pression.

5.2. Danger particulier résultant de l'exposition :

en cas de combustion : des gaz irritants voire toxiques peuvent être dégagés par la décomposition thermique ou la combustion (oxydes de carbone, d'azote et de soufre ; composés d'aluminium et de phosphore et composés chlorés : HCL et éventuellement CSCL₂).

5.3. Conseils destinés au personnel préposé à la lutte contre le feu :

Mesures de protection : procéder à l'évacuation complète des locaux concernés.

Combattez le feu depuis une zone protégée. Si possible ne pas utiliser d'eau pour combattre le feu afin de prévenir les risques de contamination de l'environnement. Si cela n'est pas possible, modérer son emploi. Refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir l'eau utilisée pour combattre le feu et la stocker pour la traiter ultérieurement.

Les équipements spéciaux de protection pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

porter un équipement de protection individuel complet, vêtements adaptés et respirateur portable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions Individuelles, vêtements de protection et procédures d'urgences :

Pour le personnel non impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence : éviter le contact ou l'inhalation du produit.

Pour le personnel impliqué dans la mise en place des mesures d'urgence :

Isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires.

Utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection comportant un filtre anti-poussières et anti-gaz (A2P3), ainsi qu'une protection des yeux. Eliminer toute source d'ignition possible. Ventiler un local contaminé afin d'y pénétrer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute dispersion de la pollution. Ne pas rejeter les résidus à l'égout ou dans les eaux de surfaces, ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper le ruissellement du produit et toutes les fuites éventuelles si l'opération ne présente pas de risques. Si le produit a contaminé un cours d'eau, un lac, un égout, ou le sol ou la végétation, alerter les autorités locales compétentes.

6.3. Méthodes et matériels pour le confinement et le nettoyage :

Endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (kieselgur, vermiculite) et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur.

Eviter de produire des poussières et éviter l'utilisation de l'eau pour nettoyer les zones contaminées.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions lors des manipulations:

Utiliser les vêtements de protection appropriés pour ne pas entrer en contact avec le produit, et un masque de protection respiratoire afin de ne pas inhaler le produit. Manipuler le produit dans un local bien ventilé, équipé d'un rince œil et d'une douche. Éliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Après la manipulation, enlevez les vêtements contaminés et lavez-vous les mains avec de l'eau et un savon neutre. Garder les équipements de protection individuelle et les vêtements souillés à part des autres vêtements et laver les séparément. Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Conservez le récipient bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.2. Conditions de sécurité pendant le stockage, incluant les incompatibilités : conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri du gel, de l'humidité et de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker près d'une flamme ou d'une source de chaleur. Interdire l'accès du local de stockage à toute personne étrangère au service, en particulier les enfants. Prenez des mesures de prévention nécessaires vis-à-vis des risques d'incendie et de décharges électrostatiques dans le local de stockage.

Stabilité au stockage : conserver entre 0°C minimum et 35°C maximum.

7.3. Utilisations particulières : voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

Fosétyl AI : DJA : 3 mg/kg de poids corporel (p.c.) et par jour ; AOEL : 5 mg/kg de p.c. /jour.

Folpet : DJA : 0,1 mg/kg de poids corporel (p.c.) et par jour - AOEL : 0,1 mg/kg de p.c. /jour.

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées: assurer une ventilation nécessaire (naturelle ou mécanique). Réaliser régulièrement des mesures d'exposition et garder le niveau en dessous de toute limite d'exposition importante. Contrôle des sources d'incendie, prendre des mesures préventives de lutte contre l'incendie, mettre des douches à disposition ; dans les aires de manutention confinées prévoir des rince-œil.

Mesures de protection individuelle, telle que l'utilisation d'équipements de protection:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MIKADEO

Date de révision : 18.12.2017

Protection des yeux/visage : utiliser des visières ou des lunettes de sécurité qui assurent la protection complète des yeux (EN166-168).

Protection de la peau et du corps : porter des tabliers ou d'autres vêtements de protection, des gants et des bottes de plastique ou de caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques (norme 345-346-347).

Protection respiratoire : un équipement respiratoire homologué avec un filtre A2P3 est souhaitable

Protection des mains : porter des gants résistants aux produits chimiques (en caoutchouc nitrile norme 374). Les gants doivent être conformes aux normes appropriées, changés lorsqu'ils sont suspectés d'être percés, endommagés ou lorsque leur durée de vie est dépassée.

Dangers thermiques : non applicable

Mesures de protection de l'environnement : éviter les déversements. Garder le produit dans de bonnes conditions de stockage. Garder les contenants bien fermés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales sur les propriétés physiques et chimiques

État physique :	Solide - granulés.
Couleur :	Marron clair
Odeur :	NA
Odeur seuil :	NA
pH (1% dans l'eau):	3,77
Point de fusion :	NA
Point initial d'ébullition et intervalle :	NA
Point éclair :	NA
Taux d'évaporation :	NA
Inflammabilité :	Pas d'information disponible
Inflammabilité (limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité)	NA
Pression de vapeur :	NA
Densité de vapeur :	NA
Densité relative :	0,66
Solubilité :	NA
Coefficient de partage n-octanol/eau :	log P _{ow} = -2.1 (pH 6; 21-23 °C) (Fosetyl – Aluminium); log P _{ow} = 3,017 (pH=7; 20°C) (Folpet)
Température d'auto-inflammation :	NA
Température de décomposition :	NA
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	pas d'information disponible
Propriétés oxydantes :	pas d'information disponible

9.2. Autres informations

Miscibilité :	NA
Solubilité dans l'huile :	NA
Conductivité :	NA
Groupe gaz :	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité: (Folpet) : Groupe réactif : Sulfures, organique ; amides et imides, organique ; composés organiques halogénés.

10.2. Stabilité chimique: stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses: pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter: ne pas stocker à l'humidité ou trop à la chaleur, et tenir éloigné d'une source d'ignition. Tenir toujours à l'écart de la nourriture, des boissons ou des points d'eau.

10.5. Matières incompatibles : pas d'information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

sa décomposition à hautes températures ou sa combustion peuvent générer des gaz irritants et probablement toxiques (oxydes de carbone, d'azote et de soufre ; composés d'aluminium et de phosphore et composés chlorés : HCL et éventuellement CCl₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (*) :

Toxicité aiguë par voie orale :	DL ₅₀ rats > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL ₅₀ rats > 2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL ₅₀ (4h) rats > 5,09 mg/kg

Effets aigus:

Corrosion/ Irritation de la peau :	Légèrement irritant (lapin) (*)
Lésion oculaire grave/irritation des yeux :	Gravement irritant (Fosetyl-aluminium) ; Très irritant (lapin) (folpet)
Sensibilisation respiratoire :	Pas d'information disponible
Sensibilisation de la peau:	Effet sensibilisant (cochon d'inde)

Toxicité chronique (Fosetyl-aluminium):

Effets des doses répétées :	Non démontré
Effets cancérogènes :	Probable
Effets mutagènes :	Non observé
Effets sur la reproduction :	Non démontré

(*) Basé sur des données disponibles, les critères de classification n'étant pas remplis.

Voies de pénétration probables: contact avec la peau, les yeux, par ingestion et inhalation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les effets sur l'environnement :

12.1. Ecotoxicité

Toxicité aiguë :

Toxicité pour le Poisson :	CL ₅₀ (96 h) 0,59 mg/l (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour les invertébrés Aquatiques CE ₅₀ (48h):	1.326 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
Toxicité pour les algues (72h) :	CE ₅₀ 16,32 mg/l (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) ;
Toxicité orale pour les oiseaux : japonaise) (Fosetyl-Aluminium) ;	DL ₅₀ >8000 mg/kg (Colin de Virginie) ; 4997 mg/kg p.c. (caille) > 2510 mg/kg p.c. (caille) (Folpet)

Toxicité orale pour les abeilles (48h) :	DL ₅₀ :462 µg /abeille (Fosetyl-aluminium) >236 µg/abeille (Folpet)
--	---

Toxicité par contact abeille (48h) :	>1000 µg/abeille (Fosetyl-aluminium) >200 µg/abeille (Folpet)
--------------------------------------	--

Toxicité pour les plantes aquatiques : EC₅₀ 79,7 mg/l -14j-(*Lemna gibba*) (**Fosetyl-aluminium**)

Toxicité chronique (Fosetyl-aluminium):

Toxicité pour les poissons (28j) :	NOEC 100 mg/l (truite arc-en-ciel)
------------------------------------	------------------------------------

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MIKADEO

Date de révision : 18.12.2017

Toxicité pour les invertébrés aquatiques (21j): NOEC 17 mg/l (*Daphnia magna*)
Toxicité pour les algues : NA

Toxicité chronique (Folpet) :

Toxicité pour les poissons NOEC : NA
Toxicité pour les invertébrés aquatiques (21j) NOEC: NA
Toxicité pour les algues NOEC: NA

12.2. Persistance et dégradabilité : Fosetyl-Aluminium : dans le sol, le fosetyl-aluminium a une demi-vie extrêmement courte sous, à la fois des conditions aérobies et anaérobies, avec une rapide dégradation et métabolisation. DT₅₀ (aérobie) 20 min à 1,5 h. Dans une eau et des sédiments ayant une activité microbienne, le fosetyl-aluminium est rapidement dégradé ; DT₅₀ 14h-40h. **Folpet :** non persistant dans le sol DT₅₀ type et Lab : 4,7j ; Champs DT₅₀ : 3 j. Rapidement biodégradé.

12.3. Potentiel de bio-accumulation: (Fosetyl-Al): faible potentiel de bioaccumulation. **(Folpet):** faible potentiel de bioaccumulation. BCF : 56

12.4. Mobilité dans le sol: (Fosetyl-aluminium) : Très forte mobilité dans le sol. Faible potentiel de contamination des eaux souterraines. **(Folpet) :** Mobilité moyenne. Pas de lixiviation dans les eaux souterraines.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : NA

12.6. Autres effets nocifs: NA

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthode de traitement des déchets:

Déchets: Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Élimination: Les conteneurs vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit.

Manipulation: Les contenants doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs, les fossés ou les égouts avec le produit ou les contenants souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition :

-transport routier ADR 2011/RID : UN 3077 ; **MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (contient : Folpet –mélange-) ; 9 ; III ; (E).**

-transport maritime IMDG 2004 : UN 3077 ; **ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.S.O. (contains : Folpet –mixture-) ;9 ;III.**

14.3. Classe de danger : 9

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement:

ADR 2011/RID: Dangereux pour l'environnement.

IMDG 2004: polluant marin.

14.6. Précautions spéciales pour les opérateurs: Non applicable.

14.7. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC: Non applicable (le produit n'est pas transporté en vrac).

Note : Exemption ADR liée aux petites quantités : code LQ7 (les emballages combinés avec un poids total n'excédant pas 30 kg sont exemptés d'ADR, chaque unité individuelle ne doit pas excéder 5 kg).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, la santé et l'environnement / législation spécifique pour les mélanges:
Catégorie Seveso: 9i.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
(très toxiques pour les organismes aquatiques)

15.2. Evaluation relative à sécurité au niveau chimique: L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la préparation.

15.3. Autres informations réglementaires :

- Délai de réentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

16. AUTRES INFORMATIONS

Version anglaise de référence : MSDS 1-5-645-3-(1A-1)-2 FR

Eléments d'étiquetage

D'après la Directive 1999/45/EC

Symbole(s) et indication(s) de danger



Xn : Nocif N : Dangereux pour l'environnement

Phrases R :

R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Phrases S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Méthodes d'évaluation de l'information utilisées pour le classement: Classement de la préparation attribué en accord avec les critères de classement définis dans la Directive 1999/45/CE.

Liste des phrases R et des indications de danger mentionnées dans les paragraphes précédents:

Phrases R : R20 - Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MIKADEO

Date de révision : 18.12.2017

R41 - Risque de lésion oculaire grave.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H332 – Nocif par inhalation.

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

Base de Données de référence :

ESIS : European Chemical Substances Information ;

FOOTPRINT (2007/2008). The FOOTPRINT Pesticide Properties DataBase. DataBase créée par l'Université d'Hertfordshire comme partie du projet EU-funded FOOTPRINT (FP6-SSP-022704).

<http://www.eu-footprint.org/ppdb.html> ;

AGRITOX - base de données sur les substances actives phytopharmaceutiques.

EU Pesticide database.

Références bibliographiques :

The e-Pesticide Manual, version 2.3 2005-06, 13^{ème} Edition, Editeur CDS Tomlin -

Manuel Toxicologique des produits phytopharmaceutiques - Institut National de Toxicologie / AEPLA

(Association des industries de la Protection des Plantes Espagne)

EFSA Scientific Report (2005) 54, 1-79, Conclusion on the peer review of fosetyl;

EFSA Scientific Report (2008) 82, 1-69, Conclusion regarding the peer review of the pesticide riskassessment of the active substance Folpet.

Glossaire:

AOEL : Seuil d'exposition acceptable pour l'op. (« Acceptable Operator Exposure Level »)

BCF : Facteur de Bio-Concentration (« Bio-Concentration factor »)

NA : Aucune donnée disponible

CAS : Chemical Abstract Service

DJA : Dose Journalière Admissible (« ADI » en anglais)

MEL : Limite maximale d'exposition

NOEC : concentration sans effet observé

NOEL : dose sans effet observé

DL₅₀ : Dose létale 50

CL₅₀ : Concentration Létale 50

CE₅₀ : Concentration effective moyenne

DT₅₀ : Temps correspondant à une diminution de 50% de la concentration- demi-vie -

P.C. : Poids corporel (b.w. en anglais)

TLV : Valeur limite d'exposition

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer partie des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute blessure, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité.

Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.

